



GIREPS

GROUPE INTERUNIVERSITAIRE ET INTERDISCIPLINAIRE DE RECHERCHE
SUR L'EMPLOI, LA PAUVRETÉ ET LA PROTECTION SOCIALE

Note à propos du 4^e Forum des idées

*Par Marie-Pierre Boucher,
professeure de Relations industrielles
Université du Québec en Outaouais
marie-pierre.boucher@uqo.ca*

Cette note du GIREPS porte sur le 4^e Forum des idées organisé par le Parti libéral du Québec et tenu à St-Lambert, les 23, 24 et 25 septembre 2016 sur le thème « Des politiques sociales pour le 21^e siècle ». Il y est notamment question du revenu minimum garanti. Pour cette raison, j'y mêle aussi quelques éléments d'autres panels où des membres du GIREPS ont abordé publiquement cette question¹.

J'aurais préféré adopter un ton sarcastique pour ce billet mais ce n'est pas l'effet qu'a eu sur moi ce samedi libéral. Et pourtant, les libéraux ne méritent pas qu'on croit qu'ils défendent la justice sociale et luttent contre

la pauvreté. Deux exemples récents soutiennent mon propos. Le premier nous est fourni par Martin Coiteux, anciennement président du Conseil du trésor, qui considère décent le salaire minimum à

10,75\$ alors qu'il ne permet pas aux 6% des personnes qui le gagnent, ainsi qu'à 15% des autres travailleuses et travailleurs au bas de l'échelle, d'échapper à l'emploi faiblement rémunéré². Le deuxième exemple provient de la Protectrice du citoyen du Québec qui démontre que les plus démunies ont davantage pâti que la bureaucratie de la récente vague d'austérité (2014-2016)³.

Quoi qu'il en soit, sous le thème « Des politiques sociales pour le 21^e siècle », ce Forum des idées s'ouvrait le vendredi soir

¹ Carole Yerochewski et Marie-Pierre Boucher lors du panel « Allocation universelle : perspectives critiques », dans le cadre du Forum social mondial, à Montréal, le 12 août 2016 (voir le compte rendu sur le site du GIREPS); Marie-Pierre Boucher lors du panel « Le revenu minimum garanti: une mesure de lutte contre la pauvreté? », organisé par le Centre justice et foi, dans le cadre des Soirées Relations, à Montréal, le 28 septembre 2016 > <https://vimeo.com/185847153>

² Un emploi est considéré à bas salaire lorsqu'il se situe en deçà du deux tiers du salaire horaire médian. 21% des travailleuses et travailleurs se trouvent dans cette situation en 2015 au Québec. Voir Luc Cloutier-

Villeneuve, « Comment ont évolué l'emploi à bas salaire et celui mieux rémunéré au Québec chez les travailleuses et les travailleurs », *Cap sur le travail et la rémunération*, Québec : Institut de la statistique du Québec, n° 3, 2016 : 1-12.

³ Amélie Daoust-Boisvert, « Les plus vulnérables ont payé le prix de l'austérité », *Le Devoir*, 30 septembre 2016 > <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/481254/protectrice-du-citoyen-les-plus-vulnerables-ont-payé-le-prix-de-l-austerite>.

avec de grandes conférences, notamment celle de Jeremy Rifkin sur « la fin du travail », mais auxquelles je n'ai pas assisté. La journée du samedi, sur laquelle porte cette note, était découpée en quatre parties : 1) Un état de lieux en matière de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion et que je qualifie de speed dating socio-problématique; 2) Un exposé pseudo-savant sur ce qu'il faut savoir pour déchiffrer et lutter contre la pauvreté; 3) La présentation d'expériences territoriales, dont je ne parlerai pas; 4) Un panel sur le revenu minimum garanti, sur lequel j'insisterai.

Voici donc mon compte rendu d'un samedi d'automne à St-Lambert.

La matinée du 24 septembre avait ainsi des airs de speed dating, chacun.e des intervenant.es ayant cinq minutes pour convaincre les Libéraux au pouvoir de l'importance des questions sociales qu'ils représentent. Comme le rappelle un camarade du Collectif pour un Québec sans pauvreté, fallait-il payer 150\$ pour entendre ce qui a pu se dire aussi au Forum social mondial, un mois plus tôt à Montréal ? Il faut croire que oui, car le premier ministre n'y était pas. Nous avons donc entendu Yolande Cohen, historienne féministe, présenter à la fois un état des lieux de la question sociale et féministe et proposer la valorisation des activités de soin ainsi que la pratique d'une équité intersectionnelle. Prenant le relais, Régine Tshombokongo a indiqué à l'assistance que les femmes immigrantes sont en moyenne plus scolarisées que les natives mais qu'elles ont un taux de chômage deux fois plus élevé. En outre, elle fait partie des nombreuses panélistes à rappeler au gouvernement que les groupes communautaires sont porteurs d'expertises et qu'il s'agit de les financer adéquatement. Nicole Galarneau, qui a présenté les services d'employabilité au Québec, a sensiblement tenu les mêmes propos. Serge Lareault a rappelé que l'itinérance, de mieux en mieux connue, continue de croître et a proposé de repenser l'intervention à partir de la rue en imbriquant les services communautaires et de santé. Co-fondateur de Juripop, Julien David-Pelletier a souligné que l'accès à la justice constitue aussi une condition de la

dignité humaine. Marguerite Mendell, directrice de l'Institut Karl Polanyi d'économie politique de l'Université Concordia a insisté sur la compatibilité entre les libertés économiques et la solidarité et l'a illustrée en rappelant l'importance, la longévité et la diversité de l'économie sociale au Québec. D'ailleurs, il faudrait que des données systématiques soient produites sur ce secteur. Un président de chez Raymond Chabot Grant Thornton, enfin, a tenu à rappeler que les ménages québécois sont très endettés et que depuis 2012, les faillites personnelles ont augmenté de plus de 20%.

J'ose imaginer que les libéraux ont appris quelque chose ce matin-là. Mais comme personne n'a présenté le portrait de l'emploi, il semble que tout ce qu'en auront retenu les participant.es, c'est le spectre de la crise et de la fin du travail présenté par Jeremy Rifkin⁴ et repris par Yannick Vanderborgh en introduction à l'idée d'Allocation universelle. Or, l'épouvantail de l'automatisation, planté depuis au moins 70 ans en Occident, n'a toujours pas entraîné l'effondrement des marchés de l'emploi. De plus, la réalité de l'emploi et les défis de celui-ci sont davantage liés à la précarisation, à la diversification des situations, aux bullshit jobs⁵ et à la croissance des emplois de servitude. Or, je le répète, l'emploi n'a pas fait partie de « l'état des lieux en matière de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion » ce matin-là, alors qu'il est au cœur de ces préoccupations.

Vint ensuite un éminent spécialiste français, inconnu de nous jusqu'alors, qui avait pour tâche de nous informer sur la pauvreté, les inégalités et... le salaire minimum. Pour nous instruire, Julien Damon a commis un petit questionnaire, lequel a surtout permis de mesurer l'abîme de l'ignorance du public rassemblé à St-Lambert ce jour-là, y compris, comme il s'est plu à l'indiquer, celle des ministres libéraux et organisateurs.trices de l'évènement. Qu'est-ce donc qu'ils et elles ne savent pas? Ils et elles ignorent que le seuil mondial de pauvreté est fixé, par la Banque mondiale, à 1,90\$ par jour. Il serait pourtant plus important que ces ministres sachent situer les différentes conceptions de la pauvreté, allant d'une perception subjective

⁴ Jeremy Rifkin, *La fin du travail*, Paris, La Découverte, 1996.

⁵ David Graeber, « On the Phenomenon of Bullshit Jobs », *Strike !*, 17 août 2013 > <http://strikemag.org/bullshit-jobs/>

jusqu'aux seuils absolus, et qu'ils et elles aient au moins une idée de la proportion de la population active qui travaille au salaire minimum (ce que seulement trois personnes de l'assistance n'ignoraient pas). Par contre, il ne me paraît pas pertinent qu'ils et elles pensent, comme l'a suggéré Damon, que les États-Unis forment une avant-garde (!) en matière de soutien du revenu des ménages pauvres (!?), parce qu'ils ont été les premiers, dans les années 1960, à se lancer dans une guerre contre la pauvreté⁶. D'ailleurs, n'avions-nous pas remarqué, comme il nous a invité.es à le faire, que la pauvreté (calculée en \$\$) a décliné dans le monde depuis une trentaine d'années, grâce à l'industrialisation, à la prolétarianisation et à la marchandisation en Inde et en Chine, notamment? Poursuivant sa stratégie pédagogique par quizz, Damon a voulu nous faire croire que l'Alaska Permanent Fund doit être considéré comme le seul revenu minimum garanti qui existe dans le monde. J'ai de la difficulté à partager cette conclusion, car il s'agit plus précisément d'une rente, versée une fois par année à tout.es les résident.es de l'Alaska au détriment du développement des services publics, tirée d'un fonds de capitalisation des pétrodollars.

En somme, bien que cet éminent spécialiste ait réussi à révéler l'ignorance de cette assistance relativement aux critères d'analyse de la pauvreté et des inégalités, son propos n'était pas convaincant, et son libéralisme ne nous a pas leurré.es.

C'est justement cet horizon libéral qui teintait la présentation de l'idée du revenu minimum garanti par Yannick Vanderborght, un ami que je partage avec François Blais, lequel l'invite donc assez régulièrement pour exposer aux Québécois.es cette idée controversée. Il le fait toujours avec brio, bien qu'il ait pris soin cette fois de la défendre en adoptant une perspective libérale suivant laquelle l'argent protège davantage la liberté que d'autres mesures et, plus précisément, en reprenant l'argumentaire développé par Philippe Van Parijs, pour qui un revenu

inconditionnel devrait servir de socle à l'exercice d'une réelle liberté⁷.

Le politologue de la Faculté universitaire St-Louis, à Bruxelles, a donc commencé par rappeler que l'idée est ancienne, qu'elle remonte à la fin du 18^e siècle⁸, et qu'au 20^e siècle, elle a été débattue de concert avec les idées d'assistance et d'assurance. Vanderborght a ensuite indiqué le cheminement de l'idée, au Canada, lors du siècle précédent : crédit social, guerre à la pauvreté, succession de rapports produits dans les années 1970, dont un Livre Orange, expérimentation manitobaine (1975-78) et Commission MacDonald (1985). Puis, il a indiqué quels pays réfléchissaient actuellement à l'implantation du revenu minimum garanti, outre l'Ontario : la Grande-Bretagne et la France, en plus de la Finlande. Selon Vanderborght, les éléments du contexte actuel qui stimulent le débat découlent des profondes transformations de l'emploi; de la crise de 2008 et de la prise de conscience de la croissance des inégalités; et des préoccupations post-idéologie communiste pour une économie plus productive et plus soutenable.

Mais ce spécialiste du revenu minimum garanti s'est surtout attardé à la présentation de l'idée. Selon lui, elle correspond à un versement en espèce et elle ne distingue pas les bénéficiaires selon leur aptitude au travail ou leur participation salariale antérieure. Plus précisément, Vanderborght a insisté sur les trois critères qui caractérisent un revenu minimum garanti. Il doit être individuel, universel et sans contrepartie. Il vaut la peine de s'attarder sur ces critères, car ils soulèvent un certain nombre de questions que j'identifie dans ce qui suit.

1) Individuel

En étant versée à chaque personne, peu importe sa situation domestique, la mesure ne découragerait pas les stratégies de cohabitation et limiterait l'intrusion dans la vie privée.

⁶Slogan d'ailleurs repris par Pierre Elliott Trudeau quelques années plus tard.

⁷Philippe Van Parijs, *Real Freedom for All. What (if anything) Can Justify Capitalism?*, Oxford, Clarendon Press, Oxford Political Theory, 1995.

⁸Karl Polanyi, *La grande transformation* (1943), Paris, Gallimard, 1998.

Mais est-ce à dire que les enfants, les jeunes, les adultes et les personnes âgées recevraient le même montant, indépendamment de leurs besoins spécifiques?

2) Inconditionnel

En étant sans contrepartie, la mesure mettrait un terme aux débats sur la participation salariale ou les démarches d'employabilité qui colonisent les programmes d'assistance sociale.

Or, l'idée de revenu minimum garanti suscite justement la crainte qu'il favorise la paresse. C'est ainsi que les expérimentations de la mesure ont toujours cherché à vérifier son impact sur la participation salariale. Baisse-t-elle en proportion du revenu versé?

À ce propos, lors de la soirée organisée par le Centre Justice et Foi à Montréal, Ève-Lyne Couturier⁹ a plusieurs fois rappelé l'importance de faire confiance aux gens, qu'il y avait plus à parier que ce revenu de base soit l'occasion de nouvelles aventures profitables à toutes et tous, plutôt que l'occasion de s'enliser dans la paresse et la criminalité généralisées.

3) Universelle

Enfin, la mesure devrait être strictement universelle plutôt que ciblée. Mais qu'entend-on par universalité? J'aime rappeler qu'elle n'a pas le même sens qu'auparavant. Prenons le cas des allocations familiales. En 1945, l'universalité de ce programme impliquait que chaque mère canadienne recevait un chèque d'un montant strictement égal, selon l'âge et le rang de son enfant. Le montant de la prestation était donc déterminé indépendamment du revenu du ménage dans lequel se trouvait cet enfant. Or, désormais, l'universalité signifie que tout ménage qui en a réellement besoin reçoit la prestation auquel il a droit pour son enfant. Réglons le problème de ce droit, puisque dans les faits, une famille ne sait jamais exactement ce qu'il vaut, étant donné que le montant de la prestation dépend de la

hauteur des revenus du ménage. Ici, la fiscalité apparaît comme plus obscure qu'un dépôt direct. Retenons donc que l'universalité du 21^e siècle est FISCALE, laquelle est aussi une caractéristique déterminante du revenu minimum garanti, quelle que soit l'appellation qu'on lui donne. Il s'agit d'un revenu de base fiscalisé : il est versé chaque mois dans le compte des individus, d'autres revenus peuvent s'y ajouter – indépendamment de la source de ces autres revenus (pourvu qu'ils n'échappent pas au fisc) et des patrimoines – et le financement de la mesure est assuré en imposant ces revenus supplémentaires ou l'ensemble des revenus des personnes ou des ménages. C'est ainsi que l'ensemble des décisions concernant la hauteur et le financement du programme dépendent aussi, en dernière instance, de décisions fiscales : à quelle hauteur est fixé le seuil où les revenus commencent à être taxés, à quels taux le sont-ils? Vanderborght a insisté sur ce point : étant donné, probablement, la faiblesse du revenu garanti, celui-ci doit être envisagé comme un socle... sur lequel d'autres revenus devraient s'ajouter.

Il s'agit, rappelons-le encore, d'un socle prétendument favorable à la liberté et à l'égalité, selon le politologue. L'assistance sur cette liberté ne doit pas nous leurrer : il s'agit d'une conception négative de la liberté, selon laquelle l'argent est indifférent aux usages qu'on en fait. Par conséquent, le revenu minimum garanti devrait permettre à tout un chacun de mener le projet de vie qu'il ou elle souhaite. Ainsi, dans une société capitaliste, les pauvres aussi devraient pouvoir mener le projet de vie qu'ils et elles souhaitent, même si le revenu minimum – compris comme condition d'exercice de cette liberté, et indépendamment de leurs autres capacités – reste très faible. Qu'à cela ne tienne, car, selon Vanderborght, ce revenu minimum garanti réglerait aussi la question de l'inégalité puisqu'il réaliserait l'égalité des chances!!!

Puis vint le tour de trois autres spécialistes qui allaient nous parler d'expérimentations liées au projet de revenu minimum garanti. La

⁹Ève-Lyne Couturier est chercheure à l'IRIS et auteure de *Revenu minimum garanti trois études de cas*, (2013) http://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-minimum-garanti?author_id=3 et de *Les prestations*

d'aide sociale sont-elles trop généreuses? (2012), http://iris-recherche.qc.ca/publications/les-prestations-d%25e2%2580%2599aide-sociale-sont-elles-trop-generouses?author_id=3.

première, Evelyn L. Forget, est cette économiste qui a rouvert les cartons de l'expérimentation manitobaine pour tirer la substance des données qui n'avaient pas été analysées. Rappelons que dans le contexte de la « Guerre canadienne contre la pauvreté » et des nombreux rapports portant sur un revenu minimum garanti, les gouvernements fédéral et manitobain ont mis sur pied une expérimentation de la mesure (1975-78). L'enquête s'étant terminée abruptement après un changement de gouvernement, les analyses n'avaient pas été effectuées¹⁰. On savait tout de même que l'effet sur la baisse de participation salariale était faible : une incidence oscillant entre 1 et 1,5 % pour le principal pourvoyeur et n'allant que jusqu'à 3 % pour son épouse. Les mères célibataires avaient quant à elles une marge de manœuvre accrue d'environ 5 %. Forget a donc repris ces données, qu'elle a couplées avec d'autres informations et ce sont ces nouveaux constats qu'elle nous a livrés : 1) les jeunes hommes qui avaient déserté le travail avaient en fait profité du petit montant garanti pour terminer leur secondaire; 2) les urgences des hôpitaux avaient enregistré une baisse de fréquentation de 8 % durant la durée de l'étude; 3) les nouvelles mères avaient prolongé leur congé de maternité « à leurs frais ». Évoquant aussi ces résultats, Couturier a souligné¹¹ que le système de protection sociale manitobain était lacunaire au moment de l'étude, ce qui peut expliquer l'impact significatif de la mesure sur certains comportements; et que, par conséquent, de telles expérimentations doivent toujours être contextualisées. Retenons tout de même les leçons suivantes : l'impact sur la participation salariale est faible (lire : le revenu minimum garanti n'encourage pas la paresse) et, la pauvreté coûte cher de toute façon, à long terme assurément.

Vint ensuite le tour de Jurgen de Wispelaere, un chercheur belge faisant partie de l'équipe KELA devant proposer une expérimentation en Finlande et qui s'avèrera finalement décevante, le gouvernement ayant décidé de

ne pas suivre les conseils de ladite équipe. L'expérimentation commencera en janvier 2017 pour deux ans; elle concernera 2000 personnes touchant déjà l'aide sociale et elle vise essentiellement à mesurer l'impact du revenu inconditionnel sur leur participation salariale.

Enfin, Michel de Basquiat de l'AIRE 12 (France) a illustré la faisabilité du revenu minimum garanti. Soyez bien attentif.ves, car c'est de cette manière que se présente la réflexion libérale actuelle, pour le Québec. Dans un premier temps, considérez toutes prestations sociales – à l'exclusion des salaires différés (les retraites) – et fiscales, puis lissez le tout avec une courbe qui présente une image d'ensemble de la ponction et de la redistribution. Notez au passage qu'une majorité de la redistribution, sous forme de programmes ou de crédits d'impôt, fait désormais partie de la fiscalité. La chose devrait ressembler à ceci (vous ne verrez pas ici le tracé de la courbe en question) :

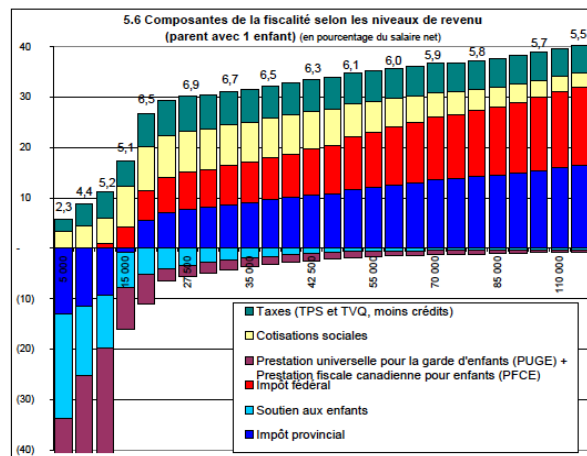


Tableau emprunté à Harvey, 2008¹³

Une fois que l'on a trouvé ladite courbe qui lisse ces différentes mesures, on les abolit et puis on les remplace par un revenu minimum

¹⁰ Voir néanmoins les analyses produites une quinzaine d'années plus tard par l'un de ses directeurs de recherche : Derek Hum et Wayne Simpson, *Soutien du revenu et propension au travail. L'expérience canadienne Mincome*, Étude. Conseil économique du Canada. Ottawa : ministère des Approvisionnement et Services, 1991.

¹¹ Lors du panel « Le revenu minimum garanti : une mesure de lutte contre la pauvreté? », organisé par le

Centre justice et foi, dans le cadre des Soirées Relations, à Montréal, le 28 septembre 2016.

¹² Association pour l'instauration d'un Revenu d'Existence.

¹³ Pierre Antoine Harvey, *Portrait de la fiscalité et de ses perspectives au Québec*, Centrale des syndicats du Québec, vol. 61, Montréal, 2008, p. 47.

garanti. Selon les modélisations effectuées, en France, le revenu minimum garanti améliore même de quelques sous la situation des plus pauvres. Et puis, Leitão serait content, le gouvernement économiserait aussi sur les frais de gestion bureaucratiques des différents programmes!

En guise de conclusion, j'aimerais insister sur le libéralisme qui a fortement teinté cette journée. Il faut le comprendre, d'abord, au sens où le speed dating du matin qui a constitué un véritable moment de partage de la diversité des situations à partir de points de vue internes (ou communautaires) n'était, tout comme l'insignifiante conférence-quizz de Damon, que du maquillage relativement à l'enjeu réel de cette journée, à savoir le revenu minimum garanti. Et si l'on insiste sur le portrait qui se dégage des présentations sur ce sujet, il faut en conclure qu'il s'agira d'un montant versé à tous et toutes, d'un niveau assez faible et qui remplacera plusieurs autres mesures – ce qui indique que son implantation devrait se faire à coûts nuls. Il s'agit d'une proposition libérale, car on nous fait accroire qu'elle favorise la liberté. Mais, quelle conception est-ce là de la liberté, lorsqu'on ne tient plus compte des besoins particuliers ou des différences dans les capacités et qu'on résume la solidarité, ou les rapports de force, à de simples arbitrages individuels?

**Cette note socio-politique no 6 a été produite
par le Groupe interuniversitaire et
interdisciplinaire de recherche sur l'emploi,
la pauvreté et la protection sociale (GIREPS)**

Contact:

**514-343-6044 poste 36882
C-5107. Pav. Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant, Montréal (QC)
gireps.coordo@gmail.com
www.gireps.org**